



BIENNALES INTERNATIONALES du SPECTACLE

Mercredi 17 janvier 2018 à 15h30

—
Le Lieu Unique - 2 rue de la biscuiterie Nantes

COMPTE RENDU

Table ronde : « Face aux nombreux obstacles à la circulation internationale professionnelle en matière de visas, de fiscalité ou de droits sociaux, les législations françaises et européennes peinent à mettre en place des politiques culturelles cohérentes et respectueuses de la diversité culturelle.

Dans le contexte de tensions migratoires et sécuritaires que connaissent aujourd'hui les sociétés européennes, quelles mesures proposer pour faciliter et améliorer l'accueil des artistes étrangers en France et en Europe ? Quelles difficultés les professionnels de la culture rencontrent-ils aujourd'hui pour travailler à l'étranger ?

Zone Franche vous propose de partager avec les représentants de l'ensemble du secteur, les améliorations possibles en matière de circulation artistique internationale. »

* * *

Sébastien Lagrave Directeur d'Africolor et Président de Zone Franche jusqu'en avril 2018, détaille en préambule comment les obstacles évoluent au gré des modifications des lois et des législations. Il salue l'initiative de Monsieur Gruson pour accueillir dans des écoles d'art des artistes menacés dans leurs pays. Il évoque ensuite les actions du Comité Visas Artistes, comité qui réunit des acteurs des ministères (Affaires étrangères, Culture et Intérieur) et des professionnels concernés par les problématiques de visas et de mobilité.

Le comité accompagne et soutien les dossiers d'artistes étrangers confrontés à des difficultés d'obtention de visas, des artistes qui essuient souvent des refus de la part des postes consulaires malgré la solidité de leur requête. Ce comité effectue un travail de médiation, de veille et de lobbying pour véhiculer aussi la connaissance de points juridiques au sein des ministères. Il a participé à la création du Passeport Talent et a milité pour l'abolition des autorisations provisoires de travail pour les séjours de moins de trois mois.

Les sollicitations du comité sont en forte augmentation ces derniers mois. Les besoins d'accompagnement dans ce domaine émanant d'artistes de toutes disciplines, Zone Franche reçoit aussi des dossiers provenant de secteurs non musicaux. Pour enrichir son expertise, le réseau échange régulièrement avec les lieux qui accueillent ces artistes au sujet des freins rencontrés et des solutions à apporter pour préserver leurs mobilités artistiques. De ce fait, avec l'émergence de la Maison commune de la musique, Zone Franche s'interroge sur le devenir du Comité Visa et mentionne des pistes de réflexion : ouvrir le Comité Visa à davantage de structures et renforcer ses moyens, développer une Agence nationale pour la mobilité artistique, associer au Bureau Export une partie sur l'import.

Il propose d'évoquer avec les participants de la table ronde les freins qu'ils rencontrent pour ensuite réfléchir aux convergences et aux spécificités de leurs disciplines. L'opportunité d'eupéaniser ce débat sera posée en s'efforçant d'associer mobilité et stratégie.

Anita Debaere, Directrice de PEARLE (Ligue européenne des associations d'employeurs dans le secteur des arts du spectacle), mentionne le fait que l'Europe dispose de compétences pour débloquer des situations tout en s'avérant incompétente dans des domaines où les États membres établissent certaines législations en matière de taxation, de sécurité sociale ou de TVA.

Les responsables européens expriment une vraie volonté d'harmoniser et de coordonner les règles pour contribuer à la croissance économique des industries culturelles. Les citoyens européens ont eu l'occasion de réfléchir au débat sur l'identité de l'Europe, souvent résumé en deux options : favoriser le brassage des cultures ou de développer les identités nationales.

Les États ont défini des politiques pro-européennes tout en prenant des initiatives protectionnistes. Des négociations ont été entreprises afin que les groupes internationaux continuent d'être accueillis dans les festivals. La réflexion sur un visa itinérant n'est plus à l'ordre du jour suite aux mesures sécuritaires prises pour contrôler le flux migratoire.

Malgré ce contexte, les instances européennes reconnaissent le lien entre mobilité et diversité, de ce fait, la DG Culture réfléchit à des programmes, à partir de 2020, qui assureront la promotion de la diversité culturelle (Erasmus pour les artistes et un programme pour favoriser les tournées musicales).

Gwénola David-Gibert, Directrice d'ARTCENA, travaille au niveau européen dans le cadre du réseau Circostrada, et bien qu'ils ne traitent pas les problématiques de visa, ils se sont livrés à une réflexion sur les questions de la mobilité au niveau européen. Il existe un décalage frappant entre la mobilité des biens culturels et le spectacle vivant, puisque ce dernier nécessite une rencontre physique avec le public. Les données sur l'internationalisation et la circulation des œuvres dans le domaine du spectacle vivant font cruellement défaut, alors que cette question avait déjà été soulevée lors d'un colloque en 2006.

Divers obstacles se dressent pour limiter la circulation des artistes, elle mentionne la langue, mais aussi les diverses légalisations nationales sur les visas, la TVA ou la propriété intellectuelle, d'autant plus qu'ils n'existent pas d'harmonisation des lois dans ces domaines. S'ajoutent à ces obstacles les différences entre les politiques publiques en matière de culture et les budgets que les États y consacrent.

Cette réflexion, menée par On the move, a fait émerger la nécessité de créer au niveau européen un instrument plus flexible qui intégrerait des critères plus souples pouvant s'adapter aux différentes situations des artistes.

Elle indique ensuite les axes de travail sur lesquels ils réfléchissent : circulation nord-sud ou est-est, simplification des démarches administratives, s'orienter vers des dispositifs favorisant les individus et non les institutions, s'adapter à la diversité des motivations, décloisonner les secteurs et parvenir à un meilleur partage de la connaissance au sein de l'Union européenne.

Sébastien Lagrave en déduit qu'un outil européen contribuera à cette mobilité.

Gwénola David-Gibert confirme que la difficulté d'obtenir un visa ne constitue pas le seul obstacle à la mobilité, cet outil pourra répondre à des problématiques différentes.

Sébastien Lagrave veut savoir quels sont les problèmes de mobilité, intra et extra européens, que rencontrent les compagnies de danse. Quels sont les points communs et les différences au niveau des freins et des solutions envisagées ?

Agnès Wasserman, directrice des ressources professionnelles du CND-Centre national de la Danse, confirme que la question de la mobilité est régulièrement abordée au sein du département qui accompagne le secteur chorégraphique dans ses composantes professionnelles. Des journées d'informations sont organisées par leur centre de ressources en compagnie du CNV, de l'IRMA, de « Hors les murs » et d'ARTCENA au sujet de l'accueil des artistes étrangers, de la participation d'équipes européennes à l'étranger et de la circulation d'œuvres.

Leur plateforme Camping accueille des artistes d'écoles d'art françaises et étrangères, ils y accompagnent les spectacles, et en partenariat avec Mobiculture, ils mettent en place des permanences d'informations qui répondent bien à ces échanges nord-sud et sud-nord.

Les compagnies de danse sont souvent composées de danseurs de différentes nationalités et une étude a révélé que le nombre des danseurs étrangers s'élevait à 27 % chez les danseurs permanents et à 18 % chez les intermittents, alors que ce pourcentage atteint 7 % dans le secteur musical. Des rapports ont mis en évidence les obstacles constitués par les titres de séjour, le droit du travail et la fiscalité. Toutefois, l'hétérogénéité des statuts se révèle être une des situations les plus difficiles à gérer.

Le renversement de la présomption de salariat est possible en France pour les artistes européens qui peuvent attester de leur inscription de travailleur indépendant dans leur pays, cependant des festivals et des théâtres exigent malgré tout de les déclarer comme salariés. L'assouplissement pour les spectacles de moins de trois mois convient bien au secteur chorégraphique, mais la problématique des artistes étrangers pour des contrats de longue durée n'est pas résolue.

La difficulté de faire reconnaître les droits sociaux acquis dans un pays reste un enjeu majeur et complexe. La reconversion des artistes s'avère une difficulté supplémentaire à surmonter puisque les danseurs doivent se construire une nouvelle vie professionnelle à l'issue de leur vie scénique. Des artistes qui veulent capitaliser tous les droits accumulés lors d'une activité internationale rencontrent des obstacles pour obtenir un financement pour une formation ou pour créer une entreprise. L'absence de transférabilité des droits les empêche de se réinvestir dans une seconde vie professionnelle active.

Le CND est membre de l'IOTPD, une organisation internationale qui a mis en place des programmes d'accompagnement et/ou de financement dédiés à la reconversion du danseur. Des critères ont été définis pour bénéficier de ces programmes, entre autres avoir été actifs durant 10 ans dans le pays concerné.

Leur organisation a constitué une bourse internationale pour financer leur formation ou leur attribuer des bourses de subsistance. Cette initiative pourrait être examinée au niveau européen et élargie dans le cadre des mobilités professionnelles afin de construire une validité et une reconnaissance des compétences acquises pour les transférer ensuite et les réintégrer dans le marché économique de façon plus vertueuse.

Sébastien Lagrave confirme la cohérence de cette initiative puisque les artistes étrangers cotisent pour leurs droits à la retraite. Divers pays européens et non européens établissent des conventions fiscales afin d'harmoniser au lieu d'entretenir un « dumping social artistique ». Zone Franche dénonce régulièrement l'utilisation de pseudo factures pour rémunérer les artistes et encourage la promotion du contrat de travail. Il veut savoir si le SNAM-CGT s'est penché sur les freins à la mobilité et la façon d'y remédier.

Philippe Gautier, secrétaire général SNAM-CGT, confirme que son syndicat représente la France au sein du SNAM et que cette réflexion est bien menée au niveau international. Depuis plusieurs décennies, il est de l'intérêt de tous de circuler librement pour travailler et leur syndicat a pris toute la mesure de l'importance de mener une carrière internationale.

Dans le sens de l'import, une entreprise a été condamnée, car elle employait des artistes en grande difficulté économique pour les faire travailler dans des conditions atroces. Toutefois, le sujet est également traité dans le sens de l'export afin de faciliter les conditions de travail d'un musicien français à l'étranger.

Une question cruciale a été soulevée, la plupart des musiciens voyagent avec leur instrument et parfois ils doivent acquitter le prix de plusieurs billets. De ce fait, une action a été menée auprès des compagnies et ils ont même décerné un prix à la plus vertueuse d'entre elles. Mais ce sujet est au point mort avec l'ensemble des compagnies européennes. À ce problème s'ajoutent les conventions internationales sur le transport de certaines matières, ce qui complique la tâche des musiciens ayant des instruments comportant de l'ivoire ou des bois rares.

La question de la double imposition se pose lorsque les artistes sont prélevés à la source dans le pays où ils se rendent tout en étant prélevés dans leur pays d'origine. Résoudre le problème de la capitalisation des droits sociaux s'avère une équation difficile. Les artistes sont engagés en France avec le statut de salariés, mais comme ce statut n'existe pas dans de nombreux pays européens, il n'est pas nécessaire de coordonner les régimes. La question des visas concerne aussi des musiciens français sachant que des collaborations internationales se produisent constamment.

Il estime que seule la société civile leur permettra d'avancer sur le sujet, mais cela doit passer par une réflexion sur le genre de société dans laquelle nous désirons évoluer. Il cite un exemple vécu au Sénégal qui illustre une volonté de relégation culturelle et qui démontre le type de combat qu'ils souhaitent mener.

Sébastien Lagrave s'adresse à Pierre Renauld, pour lui demander comment un syndicat d'employeurs tel que le Prodiss travaille à l'harmonisation des règles de la mobilité et quels freins leurs adhérents rencontrent sur ces problématiques.

Pierre Renaud, responsable juridique au Prodiss, Syndicat national du spectacle musical et de variété, regroupe 350 entreprises dont une bonne partie travaille à l'international sur le volet import et quelques-unes sur le volet export.

Les adhérents les questionnent régulièrement en rapport avec les visas, les permis de travail, la sécurité sociale et la fiscalité.

En 2016, le secteur du spectacle des musiques actuelles a réalisé un chiffre d'affaires de 60 M€ à l'export, soit 25 % du chiffre musique. Des tournées ont rencontré un succès spectaculaire (Ibrahim Maalouf, Christine and the Queens, Petit Biscuit, ...), elles confirment le rayonnement des artistes français à l'export.

En revanche, des freins pour tout le volet import sont toujours présents alors qu'ils devraient progressivement disparaître. Des structures ne disposent pas de ressources suffisantes pour gérer toutes les complexités administratives.

Les procédures pour les détachements s'avèrent compliquées pour les producteurs français qui accueillent des tournées internationales. Ils doivent accomplir de trop nombreuses démarches qui s'ajoutent à la déclaration préalable à la DRAC. Des avancées sont en cours, une septième ordonnance a été annoncée sur le sujet, ce qui laisse présager une meilleure prise en compte du secteur du spectacle.

Les démarches pour l'obtention d'un visa pour les USA sont très coûteuses, de l'ordre de 1 800 à 2 500 \$, puisqu'il faut retracer la biographie des participants et justifier de contrats dans le pays. Les demandes de visa pour d'autres pays s'avèrent tout aussi complexes. Au niveau de l'import, le décret d'octobre 2016 a entériné la dispense de l'autorisation de travail et constitue pour les artistes une vraie source de simplification.

En rapport avec la Sécurité sociale, les règlements de sécurité sociale européens régissent toutes les situations, néanmoins des cotisations sociales peuvent être dues dans les pays. Cette situation oblige les structures à connaître les législations des pays pour savoir quelles cotisations honorer. Des conventions bilatérales prémunissent contre le paiement de doubles cotisations, toutefois le risque chômage n'est pas inclus. Il est donc extrêmement contraignant pour des petites structures de bien connaître toutes les législations internationales.

En prenant l'exemple d'une tournée qui se produit dans différents pays européens, il illustre la complexité des doubles cotisations. L'entreprise de spectacles devrait en tant que personne morale, interposer et bénéficier d'un crédit d'impôt à hauteur des frais engagés. Des recommandations sont désormais inscrites dans le modèle économique OCDE, elles invitent à aligner les artistes sur le cas classique de tous les salariés. Prodiss a œuvré pour une suppression de l'article 17, mais jusque-là en vain.

Sébastien Lagrave veut savoir quelle stratégie il convient de développer, faut-il s'allier au niveau national pour porter une parole pluridisciplinaire ou développer un réseau européen par disciplines. De la même façon, quelle stratégie les employeurs et les syndicats de salariés devraient envisager ? Comment procéder pour peser davantage au niveau français et au niveau européen ?

Anaïs Lukacs, Directrice de Mobiculture, explique que sa structure a pour vocation de rassembler toutes les modalités de la mobilité artistiques dans le sens import. Renseigner toutes les disciplines artistiques sur la législation française s'avère déjà très complexe avant de songer à l'étendre au niveau européen. Sur leur site Internet, ils s'efforcent de répondre à

toutes les questions de façon exhaustive afin de trouver les bonnes informations et savoir les délivrer à des producteurs étrangers.

La question des visas constitue le sujet le plus préoccupant et en plus du coût, sont inclus les sujets de cotisations sociales, de fiscalité et de réglementation du travail. De plus, toutes les structures ne disposent pas de ressources internes importantes pour effectuer toutes les démarches administratives. Il est difficile de trouver le juste équilibre entre le dumping social et une harmonisation qui tire vers le bas et d'un autre côté éviter les coûts et les surcoûts.

Parmi les récentes avancées, on peut citer la suppression de l'APT pour les artistes et les techniciens, elle a grandement soulagé les administrations et la DIRECCTE. La question du visa long séjour, qui équivaut à un visa de séjour, constitue une avancé marquante, le passeport talent imite le statut des chercheurs et des étudiants étrangers.

Au sujet des coûts, la retenue à la source peut être considérée comme une charge supplémentaire, mais il convient d'ajouter les billets d'avion annulés et les frais de visas.

Une consultation en ligne sera bientôt lancée pour que la Commission européenne affine la législation sur les questions du financement de la mobilité. Bien qu'il y ait la volonté de promouvoir un Erasmus de la culture, il ne faut pas pour autant oublier les freins techniques et administratifs.

Sébastien Lagrave veut savoir si les acteurs de chaque pays doivent s'unir pour être force de proposition au niveau européen. Faut-il intervenir par disciplines ou les acteurs de la mobilité doivent-ils agir ensemble ?

Anita Debaere considère que la collaboration est pertinente au niveau national comme européen. Le réseau PEARL représente la totalité de toutes les disciplines (musique, théâtre, cirque...) de ce fait elle est bien placée pour expliquer que les enjeux sont identiques. Les règles européennes ne sont pas conçues spécifiquement pour les artistes, puisque les touristes ou les hommes d'affaires sont confrontés aux mêmes difficultés. En s'associant avec ces secteurs, leurs interventions ont plus de poids sur les décisions politiques. Des éléments particuliers comme la double imposition peuvent exister et ils s'efforcent de le traiter avec le secteur des sportifs. De ce fait, ils proposent d'établir qu'un seuil de 20 000 € par an soit fixé pour les spectacles à l'étranger afin qu'ils ne soient pas soumis à la double imposition.

En rapport avec les visas, la Commission européenne indique que les problèmes des artistes sont identiques à ceux des autres secteurs, les documents réclamés sont les mêmes, la seule différence qui existe se rapporte à ceux qui veulent effectuer de longues tournées. Les cirques canadien ou américain qui se produisent longtemps en Europe rencontrent des difficultés pour planifier leur déplacement pendant 180 jours par an.

Pour convaincre les politiciens, il convient de pointer les difficultés spécifiques rencontrées pour rassembler les documents requis. La totalité de ces problèmes administratifs fait reposer un poids énorme sur les petites structures. De plus, ces situations complexes accroissent les coûts pour préparer et soutenir les tournées.

Enfin, il est vital de recueillir les chiffres sur la mobilité afin de déterminer quelles structures pourraient promouvoir la mobilité en Europe. Les États membres avaient demandé de connaître la réalité de la mobilité import/export intra européenne et extra européenne, mais ces chiffres n'étaient pas disponibles au niveau global, alors que ce secteur fait l'objet d'une grande mobilité.

Sébastien Lagrave veut savoir s'il faut envisager la création d'une agence française pluridisciplinaire qui traiterait de la mobilité et de ses enjeux.

Gwénola David-Gibert explique qu'un observatoire sur les spectacles en France est en train d'être créé. L'absence de données chiffrées ne permet pas de donner une direction à l'action politique. Les obstacles à la mobilité sont très divers et certains d'entre eux sont partagés par tous les artistes (visa, portabilité des droits sociaux, taxation, prélèvement à la source, l'utilisation des droits de propriété intellectuelle).

Il existe un décalage dans le soutien que peuvent recevoir des compagnies qui veulent se produire en France et qui bénéficient de nombreuses subventions. Mais cet état de fait constitue un frein pour les artistes qui veulent se produire hors du territoire. Les arts de la rue présentent des spectacles généralement gratuits et les différences entre les pouvoirs d'achat des pays où ils peuvent se produire induisent d'autres obstacles à la mobilité.

Mobiculture est un outil très utile pour les artistes qui veulent se produire en France, mais il ne fonctionne que dans un sens. Il conviendrait de réfléchir à la façon d'harmoniser les législations nationales au niveau européen. Une analyse de la mobilité des artistes français pourra mettre à jour le type d'accompagnement que l'Institut français peut leur apporter pour des projets à l'étranger.

Le réseau Contexto, qui réunit les ministères de la Culture, des Affaires étrangères, l'Institut français et la SACD, contribuera à diffuser et à assurer la mobilité des auteurs français à l'étranger. L'objectif est de favoriser le mouvement vers l'export sachant que la majorité des structures sont tournées vers l'import.

Pour surmonter l'obstacle de la méconnaissance des législations nationales, il est important de collaborer avec la société civile. Le guide « comment organiser un événement dans l'espace public » présente de nombreux conseils pour se poser les bonnes questions pour l'organisation de ces événements et regroupe les obligations relatives à la législation française.

Lors de discussions et de réunions à Circostrada, ils ont convenu qu'ils gagneraient un temps considérable si chaque pays recensait la législation qui le concerne. La stratégie se situe donc à trois niveaux, européen, national et sectoriel.

Sébastien Lagrave veut savoir si une réflexion identique s'est effectuée au niveau européen dans le secteur de la danse.

Agnès Wasserman confirme que s'associer évitera de perdre du temps et contribuera à améliorer la circulation des artistes et des œuvres tout en ayant à l'esprit les spécificités des secteurs. La spécificité d'un secteur peut s'avérer inclusive et remonter dans d'autres secteurs qui ne sont pas dans des logiques pures de reconversions.

Après relecture de la résolution sur le statut social de l'artiste de 2007, il ressort que les pistes mentionnées à l'époque mériteraient d'être retravaillées en essayant d'avoir des réponses nationales et européennes.

Elle estime qu'il conviendrait d'identifier les organismes compétents, beaucoup de temps est perdu pour rassembler les formulaires adéquats, le A1 ou le U1, identifier le bon interlocuteur dans le pays où l'on veut se produire. Être mobile nécessite pour l'artiste et pour la compagnie ou le lieu un temps augmenté d'expertise qui n'est pas toujours disponible.

La simplification de la rédaction des conventions bilatérales contribuerait à créer un cadre commun tout en reconnaissant l'existence de spécificité.

Les rédactions proposées par le ministère des Finances s'avèrent atypiques et de plus en plus complexes. Le ministère de la Culture leur avait demandé de travailler sur les questions de fiscalité, de double imposition et de retenue à la source. Elle souhaiterait savoir si le dialogue a avancé avec le ministère des Finances. Avant de porter le sujet devant les instances européennes, il conviendrait que cela ait progressé en France.

Sébastien Lagrave estime que fédérer les différentes disciplines s'avérera intéressant, puisque le ministère des Finances considère avant toute chose le poids économique et cumuler le théâtre, le cirque, la danse éveillera son attention sur les enjeux à l'export. Le moment est venu d'écouter les questions de l'auditoire sur des sujets techniques ou de stratégies politiques.

Anita Debaere signale que la Commission européenne a lancé une consultation sur les visas. Elle invite l'auditoire et les participants à signaler sur le site les difficultés rencontrées par des artistes dans leurs relations avec le consulat du pays concerné. Il est particulièrement important que le secteur artistique puisse s'investir sur la préparation de ce questionnaire. Lors d'un précédent groupe auquel PEARL a participé, des questions précises ont été présentées, mais un document public sera ajouté pour cette consultation.

Anaïs Lukacs ajoute que la Commission européenne a lancé jusqu'au 8 mars une consultation sur l'aide à la mobilité et une autre sera en ligne sur le site de On the move. Pour revenir sur les interventions d'Agnès Wasserman et de Gwénola David-Gibert, elle confirme qu'ils pourraient intervenir facilement sur les rédactions des conventions et des textes législatifs. Toutefois, elle a constaté que les administrations ne sont pas souvent au fait des procédures, ce qui établit de facto un décalage entre la théorie et la pratique au niveau fiscal et de la coordination sur la sécurité sociale.

Au sujet des trois niveaux de la stratégie à établir, national, européen et sectoriel, elle considère qu'il conviendrait de nuancer, car les disciplines rencontrent parfois des problématiques spécifiques. L'expertise dépasse les disciplines, elle l'illustre par le fait qu'elle renseigne beaucoup les structures des arts visuels sur la présomption salariale, pas seulement celles du spectacle vivant.

L'expertise entre le séjour, le travail, le droit social et le droit fiscal est extrêmement complexe, les productions dans la danse ou le théâtre peuvent ressembler à des poupées russes, mais elles seront beaucoup plus cadrées que celles qui se rencontrent dans la musique. Toutefois, l'experte devra considérer attentivement toutes ces articulations.

Il est plus aisé d'intervenir sur les stratégies au niveau national, en revanche elle estime qu'une agence européenne n'est pas souhaitable vu l'impossibilité d'harmoniser toutes les structures au niveau européen. Certains pays européens bénéficient d'un réseau identique à Mobiculture et ils sont également membres du réseau On the move. L'enjeu est de parvenir à devenir d'excellentes agences nationales au même titre que ce que les chercheurs ont développé avec EURAXESS.

Gwénola David-Gibert revient sur ses propos sur la stratégie sectorielle, elle indique que la mobilisation peut s'effectuer par des réseaux de type Circostrada. Des échanges s'y produiront en attendant que des actions en vue d'harmoniser les législations soient entreprises au niveau national ou européen.

Ils permettront d'identifier les contraintes spécifiques aux disciplines artistiques. Ces réseaux européens fournissent une base de travail concrète et pragmatique tout en sachant pertinemment que les lignes évoluent lentement au niveau européen et national.

Elle recommande de s'appuyer sur la musique, car le poids économique qu'elle représente pèse sur les décisions et favorise les avancées.

Pierre Renault explique que les structures collaborent d'ores et déjà au niveau national. La problématique du détachement a été abordée dans le cadre de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC). La création de cette fédération atteste d'une reconnaissance importante pour le secteur du spectacle.

En rapport avec la question d'un guichet unique, cette demande est difficile à obtenir et le Prodiss a décidé d'œuvrer pour ouvrir leurs services à tous les entrepreneurs et apporter leur expertise à tous les acteurs et producteurs.

Sébastien Lagrave signale en conclusion que Zone Franche continuera, avec son nouveau directeur Pierre-Henri Frappat et son Comité Visas Artistes, à intervenir sur le sujet de la mobilité et ne manquera pas de solliciter de nouveau les intervenants qui ont participé à cette table ronde.